

**Inventaire des Archives
de l'Assistance publique
— de Bruxelles —**

PAR

P. BONENFANT

Archiviste de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles

II. FONDS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Pauvres malades)

IMPRIMERIE L. DANIELS

— BRUXELLES —

Quai au Bois à Brûler, 61

—
1933

**Inventaire des Archives
de l'Assistance publique
===== de Bruxelles =====**

PAR

P. BONENFANT

Archiviste de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles

II. FONDS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Pauvres malades)

IMPRIMERIE L. DANBELS

BRUXELLES

Quai au Bois à Brûler, 61

1933

Inventaire des Archives de l'Assistance publique de Bruxelles

par Paul BONENFANT, archiviste de l'Assistance publique de Bruxelles.

II. FONDS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Pauvres malades)

Introduction

L'œuvre dite de l'«Administration générale» ou, selon la dénomination flamande plus usitée, du «Service des âmes des pauvres malades» (*Armen zieken zielen dienst*) (1) doit son origine à l'archevêque de Malines Jacques Boonen (1621-1655). Ce prélat, célèbre par ses démêlés avec les Jésuites, ses tendances jansénistes et la protection qu'il accorda à l'Ordre de l'Oratoire, introduit par lui en Belgique (2), se signala aussi par sa bienfaisance (3).

A Bruxelles, ne se contentant pas d'aumônes personnelles, il avait chargé deux «filles dévotes» de rechercher les pauvres abandonnés de tous, de leur procurer des vêtements, du chauffage, des médicaments, de même que des soins spirituels : catéchisme, confession, administration des sacrements.

Le nombre était très grand, paraît-il, dans la capitale et aux abords de ses portes, de ces malheureux qui, au fond de ruelles, vivaient dans des cabanes, des étables, des granges ou des caves, loin de toute parole religieuse, connaissant à peine l'église de leur paroisse ou leur curé, les fuyant même (4).

(1) Cf. l'intitulé de la pièce figurant à l'inventaire ci-après sous le n° 1. En abrégé, le fonds d'archives, qui fait l'objet de cet inventaire, est désigné par la rubrique : «Pauvres malades».

(2) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, 3^{me} éd., Bruxelles, 1927, p. 376; E. REUSENS, Jacques Boonen, Biographie nationale, t. II, Bruxelles, 1868, col. 700-705.

(3) R. FONCKE, *Uit de rekeningen van Aartsbisschop Boonen's testament ultvoerders*, De Brabander, III, Merchtem, 1923, p. 101.

(4) Acte d'approbation du vicaire général Coriache, 30 janvier 1668 et déclaration du même du 24 octobre 1669 (inventaire ci-après n° 4). Sur le paupérisme en Belgique à l'époque moderne, cf. P. BONENFANT, *Le Problème du Paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien Régime* (à paraître prochainement dans les «Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique»).

Après la mort de l'archevêque, l'œuvre put être continuée grâce à la libéralité de personnes charitables et, le 30 janvier 1668, elle fut solennellement approuvée par Aimé Coriache, vicaire général de l'archevêché de Malines *sede vacante* (5).

D'après cet acte l'œuvre devait être administrée par le pléban de Sainte-Gudule, le supérieur de la principale maison de l'Oratoire à Bruxelles et le plus vieux des chanoines de la seconde fondation à Sainte-Gudule. Les administrateurs se réunissaient chez le pléban et c'est chez celui-ci qu'étaient conservées les archives. L'œuvre avait pour receveur le receveur du chapitre de la seconde fondation et les comptes étaient rendus par lui aux administrateurs, à un délégué de l'archevêché, au plus jeune secrétaire de la Ville et à deux chanoines de la seconde fondation à ce députés. Le nombre des filles dévotes s'occupant de l'œuvre était fixé à quatre, mais pouvait être augmenté.

A l'œuvre était rattachée la fondation de dame Barbe Caverson, veuve Le Mire. En vertu de cette fondation les curés de Bruxelles devaient porter ou faire porter la communion aux pauvres malades quatre fois par an : à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint; chaque curé devait désigner un couvent ou une communauté religieuse qui se chargerait de confesser les malades, mais «comme les prêtres de l'Oratoire s'étaient jusqu'alors signalés dans cette bonne œuvre» la fondatrice avait instamment demandé que le choix se portât sur eux pour la paroisse de Sainte-Gudule et du Finistère.

Comme ces mêmes Pères s'étaient aussi distingués en enseignant et catéchant avec beaucoup de zèle et grand profit les pauvres malades, la fondation attribuait une rémunération à ceux d'entre eux qui donneraient ces leçons (6).

L'œuvre fondée par Jacques Boonen restait donc en étroite relation avec l'ordre cher à l'archevêque.

Le 4 février 1673, elle fut reconnue par le pouvoir civil. Des lettres patentes émanées du Conseil de Brabant l'approuvèrent. A la demande de la Suprême Charité (7), il y fut inséré toutefois

(5) Aimé Coriache avait été un des exécuteurs testamentaires de l'archevêque Boonen (**FONCKE, o.c.**, p. 102).

(6) Acte d'approbation cité du 30 janvier 1668.

(7) Avis des Maîtres de la Suprême Charité, 15 février 1672 (Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, Suprême Charité, n° 17). Sur la Suprême Charité, cf. **P. BONENFANT, La Création à Bruxelles de la Suprême Charité**, Bruxelles, 1930 (Annexe au Rapport annuel de la Commission d'Assistance Publique de la Ville de Bruxelles pour 1928).

que les maîtres de Charité généraux remplaceraient les deux chanoines de la seconde fondation pour l'audition des comptes et que l'œuvre serait soumise à la juridiction des surintendants de la Suprême Charité. De plus, les filles dévotes ne pouvaient être plus de cinq ou six, sauf autorisation du Conseil de Brabant; leur nombre et leur domicile devaient être signalés chaque année à l'officier fiscal.

L'œuvre ne pouvait acquérir de biens fonds sans octroi spécial (8).

Son histoire par la suite ne présente pas de fait saillant.

Au point de vue de la comptabilité, elle se divisa en trois sections : Administration générale des sept paroisses; Administration générale de la paroisse Sainte-Gudule et Catéchisme des Pauvres (9).

Les revenus, pour deux ans, étaient respectivement d'après les comptes de 1788 à 1790 de : 10696 fl. 15.3 - 6866 fl. 12.3 et 2540 fl. 12.2.2.

Ils étaient constitués en rentes. Les dépenses consistaient en distributions de secours et exonération de fondations diverses.

En 1798, l'œuvre considérée comme institution de bienfaisance fut placée sous la gestion de la Commission de Bienfaisance, mais elle fut restaurée comme fondation religieuse en 1808 et une partie de ses archives lui fut alors restituée par le Conseil général des Hospices et Secours, qui avait à cette date remplacé la Commission de Bienfaisance.

Inventaire

I. — Généralités.

1. Inventaire des titres et papiers remis par le Conseil général des Hospices et Secours du premier arrondissement de la Dyle à la nouvelle commission chargée, par arrêté du préfet en date du 25 mars 1808, de la régie de l'œuvre. 1808, 1^{er} juillet.

1 pièce.

Au bas se trouve le reçu du receveur de l'œuvre, J.B.D. de Hase, 1808, 2 juillet.

(8) Lettres patentes du 4 février 1673 (Archives de l'Assistance publique, Pauvres malades, n° 2, f. 37).

(9) Un compte spécial est rendu pour les revenus du catéchisme depuis 1685-1686; pour l'Administration générale de la paroisse Sainte-Gudule depuis 1698-1699;

2. Cartulaire commencé en 1668 continué jusqu'en 1699:

1 vol.

La plus ancienne pièce date de 1631. Les pièces sont authentiquées. On y trouve (n° 93) une liste des filles dévotes ayant desservi la fondation sous les plébans Jean Roucourt et Adrien Herreman.

3. Double du cartulaire précédent.

1 vol.

La foliotation des deux volumes correspond. Dans celui-ci les pièces ne sont pas authentiquées.

4. Pièces concernant l'établissement de l'œuvre :

Acte d'érection de l'œuvre par Aimé Coriache, vicaire général de l'archevêché de Malines, *sede vacante*. 1668, 30 janvier.

Original sur parchemin, signé et scellé, et 3 copies.

Déclarations du même au sujet des dispositions faites par le défunt archevêque Jacques Boonen en faveur des pauvres malades. 1669, 24 octobre.

Original sur papier, signé et scellé.

Lettres patentes du roi Charles II approuvant l'œuvre. 1673, 4 février.

Copie incomplète de l'époque.

5. Registre aux résolutions, 1696-1754.

1 vol.

II. — Propriétés.

6. Etats de biens : 1787, 1794, 1795, 1796, 1798, 1808.

11 pièces.

7. Fondations et legs (testaments ou pièces y relatives) de :

Baelmans (Michel F. L.), 1780.

Bergh (Anne-Marie, comtesse de), 1678-1727.

Beughem (Martin van), 1707.

Borremans (Jean), 1707.

Faille (Anne-Angéline de la), 1714.

Gessel (André van), 1678.

Hamelinckx (Catherine), 1731-1732.

Huybrechts (Henri), 1672.

Lepaige (Isabelle), veuve Van Veen; 1707.

Munos (Marie-Catherine), veuve Columbanus, 1722.

Neufville (Jean-Louis de), 1676-1684.

Robyns (Martin), 1744.

Rouland (Jean), 1676.

Schockaert de Tirimont (Jean B.J.), 1747.

Tombeur (Marie-Anne), 1756.

Vanderlinden (Barbe), veuve de Bourgeois, 1682.

Vulder (Liévine de)), baronne de Bellem, 1678-1698.

1 liasse.

8. Titres de propriété et pièces y relatives :

a) Biens-fonds à :

— Battel, 1698-1707.

— Merchem, 1753.

b) Rentes sur les Etats de Brabant, 1737-1755.

c) Rentes sur les Monts de Piété, 1636-1720.

d) Rentes sur la Ville de Bruxelles et l'Administration du Canal, 1642-an XIII.

e) Rentes sur les particuliers, 1663-1779.

1 carton.

9. Rentes passives, 1785-1808.

1 farde.

III. — Comptabilité.

A. — Comptabilité du receveur (10).

10.-71: Comptes de 1668 (8 septembre) à 1808 (22 avril).

59 vol. et 4 cahiers.

10. Comptes du 8 septembre 1668 au 24 juin 1671.

Comptes du 24 juin 1671 au 24 juin 1673.

Comptes annuels du 24 juin 1673 au 24 juin 1679.

11. Comptes annuels du 24 juin 1685 au 24 juin 1690.

12. » » 1690 » 1694.

13. » » 1694 » 1698.

14. » » 1698 » 1699.

15. Compte annuel » 1698 » 1699.

16. » » 1699 » 1700.

(10) Voir la note 9.

17.	Compte annuel	»	1700	au 24 juin	1701.
18.	»	»	1701	»	1702.
19.	»	»	1702	»	1703.
20.	»	»	1703	»	1704.
21.	»	»	1704	»	1705.
22.	»	»	1705	»	1706.
23.	»	»	1706	»	1707.
24.	»	»	1707	»	1708.
25.	Comptes annuels	»	1708	»	1710.
26.	Compte annuel	»	1710	»	1711.
27.	Compte biennal	»	1711	»	1713.
28.	»	»	1713	»	1715.
29.	»	»	1715	»	1717.
30.	»	»	1717	»	1719.
31.	»	»	1719	»	1721.
32.	»	»	1721	»	1723.
33.	»	»	1723	»	1725.
34.	Compte annuel	»	1725	»	1726.
35.	»	»	1726	»	1727.
36.	Compte du 24 juin 1727 au 25 décembre 1728.				
37.	Compte du 25 décembre 1728 au 24 juin 1730.				
38.	Compte biennal du 24 juin 1730 au 24 juin 1732.				
39.	»	»	1732	»	1734.
40.	»	»	1734	»	1736.
41.	»	»	1736	»	1738.
42.	»	»	1738	»	1740.
43.	Compte annuel	»	1740	»	1741.
44.	Compte biennal	»	1741	»	1743.
45.	»	»	1743	»	1745.
46.	Compte annuel	»	1745	»	1746.
47.	Compte biennal	»	1746	»	1748.
48.	»	»	1748	»	1750.
49.	»	»	1750	»	1752.
50.	»	»	1752	»	1754.
51.	»	»	1754	»	1756.
52.	»	»	1756	»	1758.
53.	»	»	1758	»	1760.
54.	»	»	1760	»	1762.
55.	»	»	1762	»	1764.
56.	»	»	1764	»	1766.
57.	»	»	1766	»	1768.

58.	Compte biennal	»	1768	»	1770.
59.	»	»	1770	»	1772.
60.	»	»	1772	»	1774.
61.	»	»	1774	»	1776.
62.	»	»	1776	»	1778.
63.	»	»	1778	»	1780.
64.	»	»	1780	»	1782.
65.	»	»	1782	»	1784.
66.	»	»	1784	»	1786.
67.	»	»	1786	»	1788.
68.	»	»	1788	»	1790.
69.	»	»	1790	»	1792.

Manquent à ce compte les sections du catéchisme et de l'Administration générale de la paroisse Sainte-Gudule.

70. Compte du 24 juin 1794 au 12 juin 1798.

Manque la section du catéchisme.

71. Compte du 5 avril 1798 (11) au 22 avril 1808.

72. Acquits :

a) Reçus pour frais de procédure, 1706-1708.

b) Pièces justificatives des comptes, 1782-1794.

Manquent les acquits de l'Administration générale de la paroisse de Sainte-Gudule, 1789-1790, les acquits de 1790 à 1793, les acquits des « dépenses hors des comptes », 1793-1794.

73.-75. Manuels de recettes, 1681-1706.

2 cahiers et 1 vol.

73. Manuel 1681-1688.

74. Manuel 1688-1695.

75. Manuel 1696-1706.

76.-77. Manuels de recettes et dépenses, 1745-1794.

2 vol.

76. Manuel 1745-1784.

77. Manuel 1785-1794.

B. — Comptabilité des filles dévotes.

78. Manuel de recettes 1734-1743.

1 carnet.

(11) Bien que l'ancien receveur P. Nuewens n'ait rendu ses comptes que le 12 juin 1798, le nouveau receveur nommé par la Commission de Bienfaisance, J.-B. Villebon, fait commencer le sien au 5 avril 1798.

IV. — *Annexes.*

79. Documents de provenance incertaine :

1627 (1^{er} décembre). Constitution de rente sur la ville de Bruxelles au profit d'Englebert van Raveschot.

Avec le bordereau de cette rente, an XIII.

1657 (11 avril). Constitution de rente sur la ville au profit de Servais Middegaets, sous-pléban de Sainte-Gudule.

Bordereau de cette rente, an XIII.

1687 (17 octobre). Constitution d'une rente de 25 fl., hypothéquée sur une maison dans la *Groenstraetken* près de la chaussée de Louvain, à Bruxelles, par Jean Hermans et sa femme Catherine Vander Gucht, au profit de Jérôme Vander Donck et Jeanne Dingens, son épouse.

1700-1708. «Notitië van den Ontfanck van de Huysen gestaen achter de bancken op de Vischmerckt.»

1733-1735. Deux pièces relatives à la succession de Jean-Baptiste Van Horenbeek.

an XIII. Bordereau d'une rente sur la Ville de Bruxelles:

an XIII. Bordereaux d'une rente sur la Ville de Diest, avec une lettre du maire de Diest au Conseil Général des Hospices et Secours du premier arrondissement du département de la Dyle.

1827 (23 janvier). Déclaration pour l'impôt sur le personnel d'un moulin à huile situé à Bruxelles, quartier 3, n° 1686.

90. Une liasse d'acquits provenant du chapitre de la seconde fondation en l'église Sainte Gudule, 1792 (12).

(12) La présence de ces documents s'explique évidemment par le fait que le receveur de l'œuvre était le receveur du chapitre de la seconde fondation (cf. l'introduction).

Index alphabétique de l'Inventaire.

- Baelmans* (*Michel, F., L.*), bienfaiteur, 7.
- Battel*, dépendance de Malines, prov. d'Anvers, arr. de Malines, 8.
- Bellem*. Voir : Vulder (Liévine de).
- Bergh* (*Anne-Marie, comtesse de*), bienfaitrice, 7.
- Beughem* (*Martin van*), bienfaiteur, 7.
- Bienfaisance* (*Commission de*), 71 n.
- Boonen* (*Jacques*), archevêque de Malines, 4.
- Borremans* (*Jean*), bienfaiteur, 7.
- Bourgeois*. Voir : Vander Linden (Barbe).
- Brabant* (*Etats de*), 8.
- Bruxelles*, cap. de la Belgique, 8. Collégiale Sainte-Gudule, 69, 72, 79, 80; plébans, voir : Kerreman (Adrien), Roucourt (Jean); sous-plébans, voir : Middegaets (Servais). Lieux-dits : Chaussée de Louvain, 79. Groenstraetken, 79. Marché au Poisson (Vischmerkt), 79.
- Cartulaires*, 2-3.
- Catéchisme*, 69-70.
- Charles II*, roi d'Espagne, 4.
- Chaussée de Louvain*, à Bruxelles, 79.
- Columbanus*. Voir : Munos (*Marie-Catherine*).
- Comptabilité*, 10-80.
- Coriache* (*Aimé*), vicaire général de l'archevêché de Malines, 4.
- Diest*, prov. de Brabant, arr. de Louvain, 79.
- Dingens* (*Jeanne*), épouse de Jérôme Vander Donck, 79.
- Dyle* (département de la), 1, 79.
- Faille* (*Anne-Angéline de la*), bienfaitrice, 7.
- Filles dévotes*, 78.
- Fondations*, 7.
- Gessel* (*André van*), bienfaiteur, 7.
- Groenstraetken*, à Bruxelles, 7.
- Hamelinckx* (*Catherine*), 7.
- Hase* (*J. B. de*), receveur de l'œuvre de l'Administration générale, 1.
- Hermans* (*Jean*), 79.
- Herreman* (*Adrien*), pléban de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, 2.
- Horenbeek* (*Jean-Baptiste Van*), 79.
- Hospices et Secours* (*Conseil des*), 1, 79.
- Huybrechts* (*Henri*), bienfaiteur, 7.
- Inventaire*, 1.
- Legs*, 7.

- Lépaige (Isabelle)*, veuve Van Veen, bienfaitrice, 7.
- Malines*, prov. d'Anvers, chef-lieu d'arr., 4. Voir : Boonen (Jacques), Coriache (Aimé).
- Marché au Poisson*, à Bruxelles, 8.
- Merchtem*, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 8.
- Middegaëts (Servais)*, sous-pléban de la collégiale Sainte-Gudule, à Bruxelles, 79.
- Monts de Piété*, 8.
- Moulin à huile*, 79.
- Neufville (Jean-Louis de)*, bienfaiteur, 7.
- Nuwens (P.)*, receveur de l'œuvre de l'Administration générale, 71 n.
- Propriétés*, 6-9, 79.
- Raveschot (Englebert van)*, 79.
- Receveur*, 10-77, 80 n.
- Rentes*, 8-9, 79.
- Résolutions*, 5.
- Robyns (Martin)*, bienfaiteur, 7.
- Roucourt (Jean)*, pléban de la collégiale Sainte-Gudule, à Bruxelles, 2.
- Rouland (Jean)*, bienfaiteur, 7.
- Schockaert de Tirimont (Jean B. J.)*, bienfaiteur, 7.
- Testaments*, 7
- Tombeur (Marie-Anne)*, bienfaitrice, 7.
- Vander Donck (Jérôme)*, 79.
- Van der Gucht (Catherine)*, épouse Jean Hermans, 79.
- Vander Linden (Barbe)*, veuve de Bourgeois, bienfaitrice, 7.
- Veen*. Voir : Lépaige (Isabelle).
- Villebon (J. B.)*, receveur de l'œuvre de l'Administration générale, 71 n.
- Vischmerckt*. Voir : Marché au Poisson.
- Vulder (Liévine de)*, baronne de Bellem, bienfaitrice, 7.